

PRISE DE POSITION DE PAX CHRISTI SUR LA SITUATION EN ISRAËL/PALESTINE

La situation actuelle en Israël /Palestine due à l'impasse du processus de paix, à la dégradation des relations entre Israéliens et Palestiniens ainsi que le climat de violence généré par le rapport de force, amènent Pax Christi France à se positionner sur ce conflit.

La paix entre les personnes et les peuples est la finalité de toute action et prise de position de Pax Christi lesquelles s'appuient sur les fondements suivants, ancrés dans la Doctrine Sociale de L'Eglise :

- L'égalité de dignité de chaque être humain, créé à l'image et selon la ressemblance de Dieu. (Gn1, 26) ce qui implique le respect des Droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans le traitement des populations, et notamment dans des situations de conflit.
- Le dialogue est la base de tout processus de paix, ce qui implique le respect de l'auto-détermination des peuples.
- La recherche d'une paix juste, doit sous-tendre toute négociation, ce qui implique le principe du respect du droit international comme régulateur des relations entre Etats, et non du rapport de force.
- Le refus de la violence, et l'affirmation que la non-violence est le seul moyen efficace de régler des conflits entre individus, communautés et Etats.

L'analyse que fait aujourd'hui Pax Christi de la situation en Israël / Palestine s'appuie donc sur ces principes applicables dans toutes situations de conflit.

Rappel historique

En fin de XIXe siècle, des volontés nationalistes parcourent les peuples européens. Les Juifs d'Europe, discriminés, humiliés, voire persécutés à certains moments de leur histoire en Europe, s'inscrivent dans ce mouvement et revendiquent un foyer national juif. Après hésitations, ils définissent la Palestine et commencent à y installer des implantations. Ils réussissent à convaincre des Etats européens de la légitimité de cette revendication, parmi lesquels la Puissance mandataire de la Palestine, la Grande Bretagne, qui, par la déclaration Balfour du 7 novembre 1917, marque son accord à un foyer national juif en Palestine dans le respect des droits des populations locales. Au terme de la seconde guerre mondiale, l'horreur de la Shoah va convaincre le monde, à travers l'ONU, d'officialiser ce foyer national juif, qui sera transformé par David Ben Gourion en un Etat d'Israël le 14 mai 1948.

La Palestine de 1947 était en effet habitée par une population arabe palestinienne, qui après la déclaration d'indépendance d'Israël, a été férocement chassée de ses terres, en particulier en 1948, lors de l'épisode qu'elle nomme Nakbah (= catastrophe) : 800.000 palestiniens expulsés et réfugiés sur d'autres territoires et dans des pays voisins. Depuis, ces Palestiniens se répartissent en Palestiniens vivant en Israël, Palestiniens vivant dans des territoires occupés par Israël (Cisjordanie, Jérusalem Est et Gaza), et Palestiniens réfugiés (sur ces mêmes territoires ou à l'étranger).

Cet Etat d'Israël peine, sous la menace des armées arabes, à s'installer, et paraît très menacé pendant les vingt premières années de son existence. Depuis la guerre des Six Jours de 1967, suivie de la paix signée avec ses voisins égyptien et jordanien, Israël jouit d'une paix relative à ses frontières qui lui permet de coloniser à bas bruit la Cisjordanie et Jérusalem Est.

Les prises de position qui découlent de l'analyse de la situation actuelle en Israël/Palestine se veulent être un socle pour un avenir de paix tant pour le peuple israélien que pour le peuple palestinien.

- Le non-respect par l'Etat d'Israël du droit international conduit à définir dans le conflit actuel un oppresseur (le gouvernement israélien) et un opprimé (le peuple palestinien),
- Israël a le droit d'exister dans des frontières sûres et reconnues par le droit international,
- Le peuple palestinien a le droit d'exister dans des frontières sûres et reconnues par le droit international.
- La solution « à deux Etats », seule susceptible de créer un état de paix dans la région, doit être promue. Pour cela, l'ONU, l'Union Européenne et la France doivent reconnaître sans tarder l'Etat de Palestine pour permettre un dialogue juste et équitable dans des négociations de paix. Ces deux Etats doivent permettre à l'ensemble de leurs citoyens, indépendamment de leur race et confession religieuse, l'égalité de leurs droits et devoirs économiques et politiques, y compris de leur droit à l'auto-détermination,
- Pour permettre la mise en place d'un processus de paix, dans l'intérêt d'Israël, comme de la Palestine, il faut que cesse le rapport de force imposé par Israël, et si nécessaire, l'y contraindre. En particulier la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem Est doivent être interrompue, ainsi que les violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international qui l'accompagnent, et des sanctions doivent être prises vis-à-vis d'Israël s'il ne s'y résout pas,
- La résolution de la question de Jérusalem est fondamentale pour la paix. Elle doit être fondée sur le droit international et sur une négociation entre Israéliens et Palestiniens. Les décisions et actions unilatérales modifiant le caractère et le statut spécifique de Jérusalem sont moralement et légalement inacceptables. Par ailleurs, doit être protégée, l'identité particulière de Jérusalem, ville sacrée pour les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans et sa vocation spéciale pour la paix.
- Il doit être mis fin de manière urgente au blocus de Gazaqui, avec les coupes américaines de janvier 2018 dans le budget de l'UNWRA, voit s'accroître le risque d'une catastrophe humanitaire majeure,
- Le droit de retour des réfugiés palestiniens fait partie intégrante du conflit israélo-palestinien et doit faire l'objet d'un accord négocié entre les deux parties dans le cadre de la résolution du conflit,
- En France, et partout dans le monde, le droit d'expression des citoyens sur cette situation doit être préservé,
- Pax Christi s'oppose à tout antisémitisme et de ce fait, rejette l'amalgame, proposé par certains, entre antisémitisme et critique de la politique actuelle de l'Etat d'Israël, qui par ailleurs, affaiblit la lutte contre l'antisémitisme.



**Oser le dialogue et bâtir la paix
entre personnes, peuples et nations !**

- Enfin, Pax Christi promeut des moyens pacifiques et non-violents pour la résolution du conflit entre Israël et Palestine, soutient toutes les initiatives de paix, tant de la société israélienne que palestinienne et condamne tout recours à la violence, d'où qu'il vienne, dans la résolution de ce conflit.

Catherine BILLET

*Déléguée Générale
Pax christi France*

+ Monseigneur Marc STENGER

*Evêque de Troyes
Président de Pax Christi France*